



Circulaire 8509

du 11/03/2022

Appel à participer à la Centrale d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité verte

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 11/03/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/03/2022

Information succincte

Mots-clés Centrale d'achat - Gaz - électricité verte

Remarque Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire	Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	<b>Homes d'accueil permanent</b> Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur
	Secondaire artistique à horaire réduit	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur	

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)**
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)**

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Reda Benlamin	Cellule Energie de la Direction générale	02/413.35.70
Temsanami	des Infrastructures	cellule.energie@cfwb.be

Madame,  
Monsieur,

A. Préambule.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé une centrale d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2019-2022. Cette centrale d'achat était ouverte à tous les Pouvoirs organisateurs par le biais d'une circulaire.

Afin d'anticiper la fluctuation des prix pressentie pour les années à venir, le Ministère organise actuellement une nouvelle centrale d'achat couvrant la période 2023-2026. Les marchés de gaz et d'électricité étant depuis quelques mois très volatiles, le Ministère souhaite attribuer le marché bien avant la période de fourniture afin de disposer d'une partie de l'année 2022 pour acheter l'énergie.

**B. L'appel à participer à la centrale d'achat d'énergies (gaz & électricité)**

La présente circulaire informe les Pouvoirs Organisateurs de tous les réseaux de la possibilité de s'inscrire sur base volontaire à la centrale d'achats pour l'achat groupé d'énergie que la Fédération Wallonie Bruxelles par l'intermédiaire de la Cellule Energie mettra en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

C'est donc pour les établissements qu'il est fait appel aux Pouvoirs Organisateurs (tous réseaux confondus), ainsi qu'aux organes de représentation afin d'obtenir les informations nécessaires à la mise en place de l'achat groupé d'énergie et d'obtenir leur engagement à adhérer à cette centrale d'achats.

En cas d'adhésion à la centrale d'achats, la cellule énergie du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'occupera du transfert des contrats en cours. Il appartiendra aux Pouvoirs Organisateurs adhérents d'informer leur fournisseur de leur souhait de ne pas reconduire les contrats en cours en respectant les préavis le cas échéant.

**C. Procédure pour adhérer à l'achat groupé d'énergie.**

La présente circulaire offre la possibilité aux PO de participer à l'achat groupé d'énergie (gaz et électricité) dans le respect du délai prévu pour l'envoi des informations nécessaires.

Chaque PO souhaitant déclarer son adhésion à la centrale d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité devra en faire part de manière officielle sur la base du modèle repris en annexe. La déclaration, signée par la ou les personne(s) représentant officiellement le PO, doit être complétée et envoyée par email à la Cellule Energie du Ministère dont les coordonnées sont reprises ci-dessous. Il appartiendra aux PO d'informer leurs fournisseurs actuels de leur volonté de ne pas reconduire les contrats en cours en respectant les échéances et les délais de préavis fixés par les fournisseurs.

Les établissements du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement ne doivent pas signer **la convention d'adhésion dès lors que le Conseil d'Administration de WBE est invité à décider de l'adhésion au nom de l'ensemble des établissements de ce réseau.** Par contre, chaque établissement du réseau WBE est tenu de remplir les annexes sous format Excel avec les informations demandées (modèle Excel disponible en annexe) au même titre que les établissements des autres réseaux.

**La déclaration d'adhésion** et les informations demandées (Cf. annexe) devront parvenir à la Cellule Energie du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles au plus tard le 31 mars 2022 (annexe de la circulaire remplie, signée et scannée à envoyer par email à [cellule.energie@cfwb.be](mailto:cellule.energie@cfwb.be) **avec demande d'accusé de lecture**).

Tout complément d'information peut être obtenu via l'adresse [cellule.energie@cfwb.be](mailto:cellule.energie@cfwb.be)

Pour l'Administratrice Générale absente,  
Le Directeur général,

Quentin DAVID.

Annexes :

1. Déclaration d'adhésion à l'achat groupé d'énergie

***ANNEXES A LA CIRCULAIRE***



**Déclaration d'adhésion à la centrale d'achats du Ministère de la Fédération Wallonie-  
Bruxelles pour la fourniture de gaz et d'électricité verte**

Le Pouvoir Organisateur   
à l'adresse   
valablement représentée par   
en sa qualité de

**1. Objet**

Cette déclaration d'adhésion est signée en application de la décision du gouvernement portant sur la création d'une centrale d'achats pour la fourniture de gaz et d'électricité dans les établissements non-scolaires et scolaires (tous réseaux confondus) de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le Ministère a pour mission de mettre en place cette centrale d'achats.

**2. Adhésion**

Par la présente, pour couvrir ses besoins en gaz et/ou électricité pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, le Pouvoir Organisateur adhère à la centrale d'achats de gaz et d'électricité que le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles va créer (cocher les cases utiles) .

- Adhésion à la centrale d'achats pour la fourniture de gaz  
 Adhésion à la centrale d'achats pour la fourniture d'électricité

La liste des points de fourniture et les autres informations utiles sont à mentionner dans les tableaux repris en annexe de la présente déclaration d'adhésion en fonction des choix ci-dessus (Cf. annexe 1 & 1bis - Gaz et annexe 2 – Électricité).

**3. Début et durée du contrat de fourniture**

La fourniture d'électricité et de gaz commence aussitôt que les modalités et durées de préavis permettant la résiliation des contrats de fourniture éventuellement en cours ont été respectées. La date de début de fourniture sera dès lors au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et peut varier d'un point de fourniture à l'autre pour un même établissement.

**4. Clauses plus précises**

La présente déclaration d'adhésion sera complétée, avant le début de la fourniture, par le contrat de fourniture de gaz et d'électricité ainsi que l'offre ou les offres retenues, comportant des clauses plus précises relatives entre autres à la facturation.

Fait à

le

Le Pouvoir Organisateur

[À renvoyer signé et scanné au plus tard le 31 mars 2022 par email à cellule.energie@cfwb.be avec demande d'accusé de lecture](mailto:cellule.energie@cfwb.be)





Un tableau doit être rempli pour chaque EAN gaz, lorsque le type de relevé est soit AMR, soit MMR. Les consommations reprises dans ces tableaux doivent être de la même année que les consommations globales mentionnées dans l'annexe 1.



	CODES EAN (gaz)	Début période conso.	Fin période conso.	Consommation globale (en kWh)	Montant total (€ HTVA)	Fournisseur
Tableau 1	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 2	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 3	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					



	CODES EAN (gaz)	Début période conso.	Fin période conso.	Consommation globale (en kWh)	Montant total (€ HTVA)	Fournisseur
Tableau 4	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 5	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 6	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					

	CODES EAN (gaz)	Début période conso.	Fin période conso.	Consommation globale (en kWh)	Montant total (€ HTVA)	Fournisseur
Tableau 7	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 8	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 9	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					

	CODES EAN (gaz)	Début période conso.	Fin période conso.	Consommation globale (en kWh)	Montant total (€ HTVA)	Fournisseur
Tableau 10	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 11	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 12	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					

	CODES EAN (gaz)	Début période conso.	Fin période conso.	Consommation globale (en kWh)	Montant total (€ HTVA)	Fournisseur
Tableau 13	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 14	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 15	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					

	CODES EAN (gaz)	Début période conso.	Fin période conso.	Consommation globale (en kWh)	Montant total (€ HTVA)	Fournisseur
Tableau 16	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 17	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					
Tableau 18	1ère mois					
	2ème mois					
	3ème mois					
	4ème mois					
	5ème mois					
	6ème mois					
	7ème mois					
	8ème mois					
	9ème mois					
	10ème mois					
	11ème mois					
	12ème mois					

